

## La syndicalisation des journalistes dans quelques quotidiens québécois

Esther Déom

Volume 42, numéro 4, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050361ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050361ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Déom, E. (1987). La syndicalisation des journalistes dans quelques quotidiens québécois. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 42(4), 737–755.  
<https://doi.org/10.7202/050361ar>

Résumé de l'article

Cet article retrace l'origine de la fondation des syndicats de journalistes dans cinq quotidiens d'information québécois. Il s'attache à mettre en lumière les motifs de la syndicalisation des journalistes et le choix de leur affiliation syndicale.

# *La syndicalisation des journalistes dans quelques quotidiens québécois*

Esther Déom

*Cet article retrace l'origine de la fondation des syndicats de journalistes dans cinq quotidiens d'information québécois. Il s'attache à mettre en lumière les motifs de la syndicalisation des journalistes et le choix de leur affiliation syndicale.*

Dans les décennies de 1960 et 1970 des conflits importants ont frappé les médias d'information: dans la presse écrite, les conflits à la *Presse* (3 conflits de 1964 à 1978, dont une grève de 7 mois), au *Montréal-Matin*, disparu depuis (grève de 7 mois), au *Soleil* (grève de 10 mois en 1977-1978) et au *Devoir*, ainsi que dans la presse électronique, ceux des journalistes de Radio-Canada et de stations radiophoniques privées. Si la longueur des conflits est un indicateur du climat des relations du travail, il existe un malaise certain dans les médias d'information.

Parmi les nombreux artisans de l'information, les journalistes représentent un objet d'étude particulièrement intéressant: ce sont des travailleurs intellectuels qui, à l'instar d'autres travailleurs, vivent un conflit entre leur appartenance professionnelle et leur appartenance syndicale et ils ont été parmi les premiers groupes de travailleurs à se syndiquer après la Seconde guerre mondiale.

Il existe pourtant peu d'analyses qui permettent de comprendre la situation des relations du travail dans ce secteur particulier d'activités<sup>1</sup>. Nous nous attacherons, dans cet article, à retracer l'origine des premiers

---

\* DÉOM, E., professeure, Département des relations industrielles, Université Laval, Ste-Foy, Québec.

<sup>1</sup> Mentionnons entre autres: Conrad André DULUDE, *Politiques comparées des syndicats de journalistes de quelques quotidiens du Québec et du Canada anglais*, mémoire de maîtrise déposé à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, février 1978, 356 p.; Gérard HÉBERT (sous la direction de), *Les relations de travail dans l'industrie des quotidiens*, Commission royale sur les quotidiens, vol. 5, 1981, 216 p.; Lysiane GAGNON, «Journaliste et syndiqué: le perpétuel dilemme», dans *Dans les coulisses de l'information. Les journalistes*, collectif, sous la direction de F. Sauvageau, G. Lesage et Jean de Bonville, Québec, Ed. Québec-Amérique, 1980, ch. 2.

syndicats de journalistes chez trois grands quotidiens d'information francophones (*La Presse*, *Le Soleil* et *Le Devoir*) et deux quotidiens anglophones (*The Gazette* et *The Montreal Star*). Les trois premiers ont tous eu, au cours de leur histoire, à subir des conflits de travail aigus et ils ont survécu. Il s'agit des trois plus « anciens » quotidiens d'information de langue française au Québec: *La Presse* a été fondée en 1884, *Le Soleil* en 1896 et *Le Devoir* en 1910. Il y existe une forte tradition syndicale et c'est là qu'on peut le mieux observer l'évolution du syndicalisme dans l'information. C'est dans ces grands média que se dessinent les modèles qui influenceront ensuite les petites rédactions: ce sont eux qui fixent le « pattern ».

Même si le *Montreal Star* est maintenant disparu, il n'en demeure pas moins qu'il fut, jusqu'à sa disparition, le quotidien anglophone le plus lu au Québec. Quant à *The Gazette*, c'est le plus vieux quotidien du Canada: il paraît chaque jour, sauf quelques fêtes, depuis 1778.

Nous présenterons les principaux événements qui ont mené à la syndicalisation des journalistes. Nous tâcherons plus précisément de répondre aux questions suivantes: comment était organisée la profession avant l'apparition du syndicalisme? quand se sont fondés les premiers syndicats de journalistes et pourquoi?

## LES JOURNALISTES FRANCOPHONES

Le début du syndicalisme chez les journalistes francophones de la presse écrite remonte aux années de l'après-guerre. Cette période, importante en soi parce qu'on y voit apparaître les premiers syndicats de journalistes à *La Presse*, au *Devoir*, et au *Soleil*<sup>2</sup>, n'est cependant pas marquée par des conflits de travail nombreux ou d'importance ni par des relations du travail tourmentées entre les syndicats de journalistes et leurs employeurs.

### Le contexte général

La période d'après-guerre en est une de prospérité économique. Les taux de chômage et d'inflation demeurent à des niveaux peu élevés. C'est une phase d'expansion qui connaît un léger fléchissement vers 1949. Du point de vue politique et socio-culturel, ces années, qui suivent immédiatement la Seconde Guerre mondiale, ne semblent pas avoir suscité l'éclosion d'idées nouvelles au Québec. Il faudra attendre la Révolution tranquille,

<sup>2</sup> Il faudra en effet attendre les années 1970 pour voir le syndicalisme faire son apparition chez les journalistes du *Montreal Star* et *The Gazette*.

une dizaine d'années plus tard, pour voir le Québec abandonner le conservatisme dont il était imprégné durant toute cette période. Le retour au pouvoir de Maurice Duplessis, en 1944, après une absence de cinq ans, ne fut certes pas étranger à cet état de choses. Le règne de Duplessis (il restera au pouvoir jusqu'à sa mort en 1959 qui marque le début de la Révolution tranquille) est caractérisé par une opposition farouche aux syndicats et à la liberté d'expression. Qu'il suffise ici de mentionner la répression brutale de la police lors de certains conflits de travail dont celui de l'amiante en 1949 ou la présentation la même année du projet de code du travail (le fameux bill no 5) qui a dû être retiré à cause de l'opposition farouche qu'il a suscitée. En somme, c'est une période marquée par le conservatisme et l'influence encore dominante du clergé sur la société québécoise.

Cette période de «grande noirceur» s'est reflétée fidèlement dans les journaux de l'époque. Selon Pierre Godin, «grisaille journalistique et neutralité politique: voilà en quels termes on peut caractériser sommairement la période qui suit la Seconde Guerre mondiale»<sup>3</sup>. Quant à la politique d'information de l'époque, Godin la résume de la façon suivante: «La grande presse dort. L'éditorial ne sert plus à exprimer des opinions, mais à paraphraser la nouvelle»<sup>4</sup>. Pour Gérard Pelletier, «le seul mot qui convient pour qualifier la politique d'information de la presse quotidienne du temps est celui de «neutralité»<sup>5</sup>».

### La toile de fond juridique en relations du travail

La législature provinciale avait déjà adopté, en 1924, la *Loi des syndicats professionnels*, qui offrait la personnalité juridique aux syndicats et du même coup, pleine valeur légale à la convention collective et, en 1934, la *Loi de l'extension des conventions collectives*, qui prévoyait que les termes d'une convention négociée entre deux parties pouvaient être extensionnés, par le biais d'un arrêté en conseil, à d'autres employeurs d'une industrie et dans une région déterminée.

L'année 1944 voit l'adoption de la *Loi des relations ouvrières*, pièce législative majeure dans le domaine des relations collectives du travail. Préparée par le gouvernement libéral de M. Godbout, la loi a été appliquée surtout après l'élection de Maurice Duplessis.

---

<sup>3</sup> Pierre GODIN, *La lutte pour l'information. Histoire de la presse écrite au Québec*, Montréal, Le Jour éditeur, 1981, p. 71. Dorénavant cité: P. GODIN, 1981.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 72.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 95.

En accordant la reconnaissance officielle du législateur et la protection de la loi aux associations accréditées, en obligeant l'employeur à négocier avec une telle association, la *Loi des relations ouvrières* a eu un effet considérable sur l'essor du syndicalisme québécois.

Ces lois s'appliquent aux journalistes dans leurs relations avec leur employeur de la même façon qu'à tous les salariés.

### Les journaux

Les entreprises de presse possèdent déjà à la fin de la Seconde Guerre mondiale toutes les caractéristiques que nous leur connaissons aujourd'hui: journaux d'information à grand tirage, prédominance de la publicité dans les revenus des quotidiens. L'apparition du grand quotidien de masse et le passage du journal d'opinion au journal d'information datent du début du XX<sup>e</sup> siècle et ont entraîné, avec cette transformation, la constitution des salles de rédaction dans les grands quotidiens. Les entreprises de presse sont encore, à l'époque, la propriété de grandes familles et il faudra attendre le milieu des années 1960 pour voir les conglomerats tels que Power Corporation prendre en main les grands quotidiens de la province.

La publicité a certainement été, pendant cette période, le plus grand facteur de changement dans les quotidiens. Elle a eu comme effet, entre autres, de rendre les journaux plus indépendants des partis politiques grâce aux revenus générés par la publicité, de leur assurer une prospérité qu'ils n'avaient pas connue jusque là et aussi, d'apporter des contraintes additionnelles à l'espace rédactionnel. «Les quotidiens avaient découvert que leur prospérité ne reposait plus sur la fourniture des nouvelles aux lecteurs mais [de la fourniture de lecteurs] aux annonceurs<sup>6</sup>.»

La presse écrite est donc devenue une entreprise rentable, une entreprise comme les autres, qui ne se distingue que par l'originalité de son produit: la nouvelle. Essentiellement périssable, celle-ci doit être livrée sans délai pour satisfaire les exigences des consommateurs d'information. Ce qui place les travailleurs d'un quotidien en position de négociation assez forte car «contrairement aux automobiles que l'on peut stocker ou au déchargement d'un bateau que l'on peut retarder, le quotidien qui n'est pas vendu à cause d'une grève est irrémédiablement perdu. Même les yoghourts se conservent un peu mieux<sup>7</sup>».

6 Jean-Louis SERVAN-SCHREIBER, *Le pouvoir d'informer*, Paris, Robert Laffont éd., 1972, p. 51.

7 *Idem*, pp. 24-25.

Enfin, le seul facteur qui pourrait distinguer la presse écrite des autres entreprises et en rendre l'administration un peu plus complexe, serait, selon Jean-Louis Servan-Schreiber, «les délicats problèmes de personnel posés par les journalistes»<sup>8</sup>.

La période de l'après-guerre a vu une progression constante dans la diffusion des quotidiens<sup>9</sup> et les tirages reflètent bien la situation de prospérité pour la plupart des quotidiens, à l'exception du *Devoir*. Paradoxalement, c'est aussi une période de grisaille journalistique. L'accroissement de la population, l'amélioration des conditions de vie qui permet à plus de personnes d'acheter un journal, la guerre elle-même qui a pu développer le «goût de la nouvelle», l'instruction obligatoire, ce sont tous des facteurs qui peuvent expliquer l'apparente contradiction entre l'augmentation des tirages et le type d'information offert par les journaux de l'époque. Enfin, il est important de mentionner que le qualificatif accolé aux journaux et à l'information de cette époque l'a souvent été par comparaison avec le type d'information développé pendant les années 1960 qui représentaient les années d'or de l'information. Quoiqu'il en soit, cette période de «grisaille journalistique» laisse cependant tranquillement place, à la fin, à un renouveau de tout le climat social et politique du Québec: l'heure de la révolution tranquille arrive à grands pas. «... le Québec des années 50 ressemble à une marmite. Plus on avance dans la décennie, plus la pression augmente à l'intérieur. Duplessis a beau s'asseoir sur le couvercle, l'éclatement survient quand même autour des années 58-59<sup>10</sup>.»

### Les journalistes

Le témoignage de Roger Mathieu, chroniqueur ouvrier à *La Presse* au début de cette période<sup>11</sup> jette un bon éclairage sur le fonctionnement des salles de rédaction. Il existait déjà une certaine division des tâches sur les sujets à couvrir; chaque journaliste traitait habituellement d'un domaine particulier.

À ce moment-là, il y avait 3 éditions: une le matin, à 9h30, une à midi, une à 3h00. On rafraîchissait les nouvelles. On travaillait de 7h30 le matin à 4h00 de

<sup>8</sup> *Idem*, p. 182.

<sup>9</sup> Rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, *Les mots, la musique et les sous*, vol. II, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, p. 179.

<sup>10</sup> Pierre GODIN, 1981, *op. cit.*, p. 72.

<sup>11</sup> M. Roger Mathieu a travaillé à *La Presse* de 1946 à 1958; il y a été chroniqueur ouvrier (1946-1952) puis adjoint au directeur de l'information (1952-1958). Il a quitté le quotidien pour assumer la présidence de la CTCC.

l'après-midi. Les adjoints au directeur de l'information avaient une équipe qu'ils supervisaient. Le directeur de l'information se réservait le droit de donner la plupart des assignations... L'adjoint s'occupait des choses secondaires...<sup>12</sup>.

Le journaliste couvrait la nouvelle qui lui était assignée, rédigeait son article, le remettait à l'adjoint, en discutait avec lui, y apportait certaines corrections, notamment quant au français, et décidait de son titre. Le journaliste était en contact quotidien avec les gens de métier; il devait se rendre à la salle de montage, à la composition pour corriger les épreuves, à l'atelier de clicherie. Quant au choix des sujets, il apparaît que le journaliste pouvait choisir de couvrir un événement dans son domaine, mais il devait normalement avertir le directeur de l'information pour se réserver de l'espace. Un journaliste pouvait toujours écrire un article sans en parler auparavant mais il n'était pas certain d'être publié. En effet, les contraintes d'espace rédactionnel, qui guident le directeur de l'information ou ses adjoints lors du choix des textes pour publication, sont impérieuses: c'est la publicité qui assure au journal ses plus gros revenus.

Michel Roy, en racontant ses débuts dans le métier en 1949, décrit le journaliste comme suit: «Il était encore perçu, même par ceux qui l'admiraient, comme un joyeux aventurier, un rêveur dilettante, parfois un raté auquel la société n'offrait pas davantage ou, dans la meilleure des hypothèses, un citoyen en attente d'un sort meilleur<sup>13</sup>.

Sans aucun statut social reconnu, avec un salaire de famine, le journaliste devait, pour boucler son budget, faire d'autres menus travaux, souvent des travaux de traduction ou de rédaction, et accepter les «enveloppes» qui accompagnaient la couverture des conférences de presse ou des assemblées politiques. Les semaines de travail étaient de six ou sept jours et les journées elles-mêmes, bien remplies, de dix à douze heures. Les principaux problèmes qui minaient la crédibilité des journalistes étaient bien sûr le système des «enveloppes» et un taux d'alcoolisme effarant.

Le travail du journaliste consistait en un peu de tout: bulletins de météo, légendes de photographies, synthèses de communiqués, reportages, traduction de dépêches, etc. Quant à son autonomie,

... il est suivi de près dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées ou qu'il a pris l'initiative de proposer. Ainsi, quand il est convenu qu'il traitera d'un sujet ou examinera les séquelles d'un événement malheureux, il ne peut se dérober à la mission prévue ou décider unilatéralement d'en infléchir l'orientation. Les règles du jeu sont strictes, comme celles de la société elle-même.<sup>14</sup>

12 Entrevue avec M. Roger Mathieu.

13 Michel ROY, «Plaire et informer. L'évolution des pratiques journalistiques au Québec» dans *Dans les coulisses de l'information. Les journalistes*, collectif, sous la direction de F. Sauvageau, G. Lesage et J. de Bonville, Québec, Éd. Québec-Amérique, ch. 1, p. 20.

14 *Idem*, p. 25.

Tout ceci traduit, de façon un peu mélodramatique peut-être, la situation du journalisme, telle que perçue et racontée par quelques journalistes de l'époque.

Il est sans doute vrai qu'avant l'arrivée du syndicalisme dans les salles de rédaction, le journaliste «vivait beaucoup plus d'expédients que de salaires et les employeurs eux-mêmes invitaient leurs journalistes à être débrouillards... à arrêter de demander des augmentations de salaires quand ils pouvaient se débrouiller autrement»<sup>15</sup>.

Dans l'ensemble cependant, la situation et les conditions de travail des journalistes (mauvais salaires, longues heures de travail...) ne différaient pas, de façon significative, de la situation d'autres travailleurs non syndiqués de la même période qui travaillaient dans des milieux différents (manufactures, chantiers de construction...) ou similaires (fonctionnaires).

### Les syndicats de journalistes

Les premiers regroupements de journalistes remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1888 était fondé le Syndicat de la presse de la province de Québec, vite disparu. Une quinzaine d'années plus tard, en 1903, l'Association des journalistes canadiens-français voyait le jour à Montréal; il s'agissait d'un organisme à caractère strictement professionnel sans préoccupation syndicale. Il y a bien eu, au début des années 1930, une première tentative de syndicalisation à *La Presse*, mais elle a avorté<sup>16</sup>. En fait, il faut attendre 1944 pour retrouver les premiers syndicats de journalistes.

Mais comment la profession était-elle organisée avant la création de syndicats de journalistes? «Tous les journalistes de Québec appartenaient déjà au Syndicat des Imprimeurs de l'endroit... Le mouvement se développant, ils ont préféré leur autonomie et fonder le Syndicat des Journalistes de Québec»<sup>17</sup>.

Cette référence laisse supposer que les journalistes étaient regroupés à l'intérieur des syndicats, soit des imprimeurs, soit d'autres métiers de l'imprimerie. Avant l'adoption de la *Loi des relations ouvrières* en 1944, certains syndicats, et particulièrement ceux qui étaient affiliés à la CTCC, fonctionnaient sous le régime des décrets qui prévoyait l'extension juridique des conventions collectives.

15 Entretien avec M. Roger Mathieu.

16 Pierre GODIN, 1981, *op. cit.*, p. 102.

17 *Procès-verbal de la CTCC*, 1951, p. 275.



On peut retrouver au moins deux décrets (avant 1944) qui concernent une convention collective de travail relative aux métiers de l'imprimerie, un dans la région de Québec et un dans la région de Montréal<sup>12</sup>. Le premier (région de Québec) identifie comme parties: le Syndicat patronal de l'imprimerie de Québec Inc., et entre autres, l'Union catholique des imprimeurs et relieurs de Québec. Le deuxième (région de Montréal) identifie l'Association des Maîtres-Imprimeurs de Montréal, the Employing Printers' Association of Montreal, Incorporated et, d'autre part, la Fédération catholique des Métiers de l'imprimerie, Enrg., le Conseil syndical des Métiers alliés de l'Imprimerie, Inc.

Cependant, la consultation de ces décrets permet d'exclure l'hypothèse d'un quelconque regroupement des journalistes à l'intérieur d'autres syndicats des métiers de l'imprimerie.

En effet, le décret qui s'applique aux métiers de l'imprimerie de la région de Québec exclut spécifiquement de sa juridiction professionnelle les «autres salariés qui ne sont pas employés à la production de l'imprimerie, du réglage, de la reliure, de la photogravure, du coupage, de la photo-litho, de la lithographie ou à tout autre procédé d'art graphique»<sup>19</sup>. Le décret qui s'applique aux métiers de l'imprimerie de la région de Montréal exclut lui aussi nommément les «autres salariés qui ne sont pas employés à la production d'impression par les procédés tels que définis au paragraphe 1 du présent article»<sup>20</sup> et «les personnes employées à la production et à l'impression des journaux quotidiens»<sup>21</sup>.

On voit mal, de toute façon, comment les clauses contenues dans ces décrets (ratio apprenti/compagnon, conditions régissant le fonctionnement de l'atelier d'impression, etc.) auraient pu s'appliquer aux journalistes.

On se rappelle qu'il y avait à cette époque trois centrales syndicales qui se partageaient l'adhésion des travailleurs québécois: la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), fondée en 1921, le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) fondé en 1886 et le Congrès canadien du travail (CCT) fondé en 1940.

La CTCC, créée sous une double influence cléricale et nationaliste, prônait, à ses débuts, le respect de la morale catholique à l'usine, le rejet de la lutte des classes et, du point de vue des relations du travail, encourageait l'entente avec les employeurs. Quant aux deux autres centrales, le CMTC et le CCT, elles étaient peu actives dans ce secteur d'activités.

18 *Arrêté en conseil no 987*, 24 avril 1941 et *Arrêté en conseil no 1185*, 13 mars 1940.

19 *Arrêté en conseil*, no 1185, 13 mars 1940, art. 1, paragr. b) al. 4.

20 *Arrêté en conseil*, no 987, 24 avril 1941, art. 1, paragr. 2, al. a).

21 *Idem*, art. 1, paragr. 2, al. c).

La période de la fin de la guerre et de l'après-guerre correspond à une croissance généralisée du mouvement syndical et à une concurrence très vive entre la CTCC et les unions internationales. Les effectifs de la CTCC passent de 15 587 membres en 1931 à 62 960 membres en 1946<sup>22</sup>. Tous les syndicats de journalistes francophones s'affilieront à la CTCC; les anglophones se joindront, beaucoup plus tard, à l'American Newspaper Guild.

### *Le premier syndicat de journalistes*

Le 8 mars 1944, à peine un mois après l'adoption de la *Loi des relations ouvrières*, le Syndicat de l'industrie du journal est reconnu par la Commission des relations ouvrières pour représenter les journalistes de la rédaction et les employés des services auxiliaires du journal *La Presse*<sup>23</sup>. Le Syndicat de l'industrie du journal, qui existait depuis plusieurs années, regroupait plusieurs métiers dans les journaux (clicheurs, pressiers, rotogreveurs, etc.). Chaque métier, dans chaque journal, était organisé dans une section. Les journalistes étaient minoritaires dans le Syndicat de l'industrie du journal (SIJ)<sup>24</sup>.

Quelques mois plus tard, le SIJ établit une section de journalistes au quotidien *Le Devoir* et il reçoit son accréditation pour ce groupe le 24 janvier 1945<sup>25</sup>. Le Syndicat des journalistes de Québec est reconnu par la Commission des relations ouvrières cinq ans plus tard, le 28 juin 1950<sup>26</sup>. Il faudra cependant attendre le 8 mai 1972<sup>27</sup> et le 22 décembre 1977<sup>28</sup> pour que la *Montreal Newspaper Guild* soit accréditée pour représenter respectivement les journalistes du *Montreal Star* et de *The Gazette*. Le Tableau 1 dresse le portrait de la syndicalisation des journalistes.

---

22 Jacques ROUILLARD, *Histoire de la CSN 1921-1981*, Montréal, Boréal-Express, 1981, p. 113.

23 Archives nationales du Québec, dossier du ministère du Travail no S-1232-49-50 et dossier no M-49-01, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service du droit d'association, Québec.

24 Entrevue avec M. Roger Mathieu, 15 juin 1984.

25 Archives nationales du Québec, dossier du ministère du Travail no S-867-48-49 et dossier no M-354-01, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service du droit d'association, Québec.

26 Dossier no Q-1127-8, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service du droit d'association, Québec.

27 Dossier no M-19548-01, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service du droit d'association, Québec.

28 Dossier no M-1244-25, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service du droit d'association, Québec.

TABLEAU 1

## Les syndicats de journalistes

<i>Syndicat</i>	<i>Affiliation</i>	<i>Date d'accréditation</i>
<i>La Presse</i> Syndicat de l'industrie du journal	Fédération de l'imprimerie (CTCC)	8 mars 1944
<i>Le Devoir</i> Syndicat de l'industrie du journal	Fédération de l'imprimerie (CTCC)	24 janvier 1945
<i>Le Soleil</i> Syndicat des journalistes	Fédération de l'imprimerie (CTCC)	28 juin 1950
<i>The Montréal Star</i> Montréal Newspaper Guild* Section locale 111	The Newspaper Guild (CTC — AFL-CIO)	8 mai 1972
<i>The Gazette</i> Montréal Newspaper Guild* Section locale 111	The Newspaper Guild (CTC — AFL-CIO)	22 décembre 1977

\*La Guilde des employés de journaux de Montréal.

Source: Accréditation des syndicats en cause, Service du droit d'association, ministère du Travail, Québec.

En 1950, tous les journalistes des quotidiens francophones sous étude étaient organisés en syndicats et affiliés à la Fédération de l'imprimerie de la CTCC. Cette fédération, la deuxième plus vieille de la CTCC, a été fondée le 22 septembre 1925 à Trois-Rivières. En 1944, elle comptait dans ses rangs 15 syndicats et 1 057 membres<sup>30</sup>. À cette époque, les typographes constituaient le noyau de la Fédération. Organisés depuis les débuts du syndicalisme, les typographes étaient des ouvriers spécialisés, ce qui faisait d'eux une main-d'oeuvre assez rare et difficilement remplaçable avec un pouvoir de négociation assez élevé. Quant aux journalistes, ils étaient, là aussi, en minorité. Cette situation n'a cependant pas duré. En effet, en 1948, les journalistes décident de se regrouper dans un nouveau syndicat et de demander une accréditation au nom du Syndicat des journalistes de Montréal<sup>31</sup>. Ce syndicat établit des sections à *La Presse* et au *Devoir*. Chaque section négociait sa propre convention collective. Roger Mathieu explique ainsi le mouvement des journalistes de la région de Montréal:

29 Le procès-verbal de 1951 de la CTCC mentionne l'affiliation du Syndicat des journalistes de Québec en date du 21 décembre 1950, ce qui est confirmé par M. André Roy, journaliste et syndiqué à l'époque.

30 *Procès-verbal de la CTCC*, 1944, p. 56.

31 Plus précisément, le 3 février 1948; dossier S-2543, Archives nationales du Québec.

Vers 1946-47, la vie devenait difficile dans les assemblées du SIJ. Les journalistes étaient des néophytes pleins de zèle et voulaient aider beaucoup. Alors, en assemblée, ils proposaient un tas de choses et ils le faisaient dans leurs termes à eux et ça causait des complexes aux majoritaires. Les journalistes ont bien senti que ça tirait et comme ils étaient reconnaissants au syndicat, ils n'ont pas voulu causer de scission et ont décidé de former une section<sup>32</sup>.

### *Les motifs de la syndicalisation des journalistes*

Quelles sont les raisons qui ont poussé les journalistes à se syndiquer? L'initiative venait-elle d'eux ou de la CTCC? Et, dans ce cas, pourquoi la CTCC est-elle allée chercher cette catégorie de travailleurs marginaux, qui ne constituaient en aucune façon une cible privilégiée? (Salaires de famine, salles de rédaction pas très importantes à l'époque).

Il apparaît que c'est la Confédération des travailleurs catholiques du Canada qui a pris l'initiative de syndiquer les journalistes des quotidiens. Selon Rouillard<sup>33</sup>, le recrutement des journalistes faisait partie d'un programme général de la Fédération de l'imprimerie. «Dans un effort pour élargir ses cadres, la fédération a suscité l'éclosion de syndicats de journalistes à Montréal, à Ottawa et à Québec en 1944».

Le rapport du président de la Fédération de l'imprimerie, présenté lors du congrès annuel de la CTCC, en 1944, précisait les objectifs de la Fédération dans l'avenir immédiat:

Parmi nos projets d'avenir, nous désirons obtenir la corporation professionnelle pour les journalistes afin de protéger comme il convient ces intellectuels, organiser parmi nos métiers et au sein de notre Fédération tous les ouvriers imprimeurs, considérés comme ayant un métier matériel, et tous les journalistes, au sein de nos industries, considérés comme intellectuel (sic). Nous croyons une fois ce projet réalisé, et nous prévoyons que ce ne sera pas bien long maintenant, nous fournirons à la CTCC un mouvement d'une puissance inconcevable qui, une fois en action, pourra donner au mouvement général un essor considérable<sup>34</sup>.

Selon cette déclaration, les journalistes constituaient une des cibles du recrutement syndical. On peut bien sûr concevoir que, dans son désir d'organiser tout le secteur de l'imprimerie, la Fédération ait senti le besoin d'aller chercher les journalistes, groupe marginal il est vrai mais également groupe de travailleurs très insatisfaits des conditions de travail qui régnaient alors dans les salles de rédaction et qui voyaient dans le syndicalisme le moyen de redonner de l'éclat à une profession en chute libre. On peut donc

<sup>32</sup> Entrevue avec M. Roger Mathieu.

<sup>33</sup> Jacques ROUILLARD, *op. cit.*, p. 127.

<sup>34</sup> *Procès verbal de la CTCC, 1944*, Rapport du président de la Fédération de l'Imprimerie, p. 195.

n'y voir de la part de la CTCC qu'un désir bien légitime de recrutement syndical qui englobait les journalistes parmi d'autres travailleurs. Première version.

Cependant, on peut également penser que la fonction même d'information dévolue aux journalistes ait été une raison majeure pour les syndiquer. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, les journaux vivaient encore des contrats gouvernementaux et que Duplessis n'hésitait pas à se servir de cette arme pour mater les journaux trop «libéraux». Le gouvernement de Maurice Duplessis était aussi farouchement anti-syndical. La conjonction de ces deux facteurs faisait que le syndicalisme avait mauvaise presse et, bien souvent, on faisait peu de cas des «nouvelles syndicales». Godin rappelle que *Le Devoir* avait été le seul quotidien à couvrir le conflit de l'amiante en 1949, s'attirant ainsi les foudres de Duplessis.

Durant la grève, le gouvernement s'était aperçu qu'une information très précise et suivie sur un conflit syndical devenait contagieuse et influençait les autres journaux. Duplessis comprend le danger et concentre son inimitié sur *Le Devoir*. Non seulement le prive-t-il de la manne gouvernementale mais il menace même les annonceurs privés qui osent s'afficher avec *Le Devoir*<sup>35</sup>.

M. Jacques Déom, militant syndical à l'époque, appuie cette deuxième version des faits. Selon lui, c'est la CTCC qui est allée chercher les journalistes dans le but «d'ouvrir les portes des journaux»<sup>36</sup>. La CTCC espérait que la syndicalisation des journalistes entraînerait une couverture plus importante des événements syndicaux. Un désir de publicité semble donc avoir été à la base de la syndicalisation des journalistes. Ces derniers constituaient, de par leurs mauvaises conditions de travail et leur lien avec des syndiqués dans les quotidiens, un groupe pouvant répondre facilement à un effort de syndicalisation. Les coûts étaient minimes comparativement aux avantages que cela pouvait procurer à la CTCC. Deuxième version.

Enfin, selon Roger Mathieu, c'est le Syndicat de l'industrie du journal qui a décidé de solliciter les journalistes et qui a réussi à convaincre ceux du quotidien *La Presse* en premier. Selon lui, l'hypothèse du recrutement des journalistes par la CTCC à cause de leur fonction d'information ne tient pas. «Je croirais que les journalistes ont fait les premières démarches parce que quand je suis arrivé, en 1946, les gens de métier étaient encore plus payés que les journalistes et ça, c'était une chose humiliante, c'était quelque chose qu'on ne digérait pas»<sup>37</sup>.

35 Pierre GODIN, 1981, *op. cit.*, p. 85.

36 Entrevue avec M. Jacques Déom.

37 Entrevue avec M. Roger Mathieu.

Quant aux journalistes du *Soleil*, c'est le Syndicat des journalistes de Montréal qui serait à l'origine de leur syndicalisation. Les journalistes de Montréal voulaient en effet se protéger contre la concurrence des journalistes non syndiqués de province.

Les journalistes qui voulaient venir à Montréal venaient s'offrir et étaient d'accord pour travailler pour les salaires qui étaient là... alors que nous on disait: on n'est plus d'accord pour travailler, vous allez nous en donner plus... Les dirigeants de l'époque se sont dits: il faut aller les syndiquer, leur faire comprendre que pour améliorer leur sort, ils ne doivent pas rêver de s'expatrier, il faudrait qu'ils améliorent leur sort via le syndicat chez eux... Après un ou deux étés de porte à porte, le syndicat des journalistes du *Soleil* était accrédité et il a négocié sa première convention collective<sup>38</sup>.

Ainsi, la situation générale des journalistes en terme de conditions de travail et l'anti-syndicalisme farouche de Maurice Duplessis qui revient au pouvoir en 1944, ont pu inciter les journalistes à profiter de l'adoption de la *Loi des relations ouvrières* pour se syndiquer, se donner de meilleures conditions de travail et s'offrir la protection d'une centrale syndicale catholique, agréée par le clergé qui seul pouvait, à l'époque, constituer un contrepoids au pouvoir de Duplessis.

## LES JOURNALISTES ANGLOPHONES

L'apparition de syndicats dans les salles de rédaction du *Montreal Star* et *The Gazette* date des années 1970, soit près de trente ans après la syndicalisation des quotidiens francophones.

### Le contexte général

La période qui couvre les années 1970 donne lieu à divers bouleversements dans les domaines politique, économique et social. Du côté des journalistes, les négociations collectives entraînent des conflits de travail difficiles du moins chez les quotidiens francophones.

Le contexte économique est difficile avec les forts taux de chômage et d'inflation qui se manifestent dès 1972. L'inflation marquée entraînera l'adoption en octobre 1975, de la loi fédérale C-73 sur le contrôle des prix et des salaires. Le gouvernement québécois suivra deux mois plus tard en faisant voter la Loi 64.

Du côté politique, Robert Bourassa, chef du Parti libéral du Québec, est porté au pouvoir en avril 1970 mettant fin au règne de l'Union nationale

---

38 *Idem.*

dirigée par Jean-Jacques Bertrand. Reporté au pouvoir en 1973, Bourassa est cependant défait en novembre 1976 par le Parti québécois de René Lévesque. C'est la première fois au Québec qu'un parti qui se définit comme social-démocrate, et qui disait avoir un «préjugé favorable» aux travailleurs, accède au pouvoir.

Le climat social est perturbé par la crise d'octobre 1970, et particulièrement par l'enlèvement d'un diplomate britannique, Richard Cross, et par la mort de Pierre Laporte, alors ministre du Travail. Ces événements entraînèrent la mise en application, par le gouvernement fédéral, de la *Loi sur les mesures de guerre* et l'intervention de l'armée canadienne au Québec, d'octobre à décembre 1970.

Le mouvement syndical connaît de nombreuses difficultés pendant cette période: après une augmentation sensible du membership syndical jusqu'en 1976, hausse qui est surtout attribuable à la syndicalisation des employés des secteurs public et parapublic, le taux de syndicalisation stagne et amorce une baisse<sup>39</sup>. À la CSN, on assiste également, en 1972, à une scission qui entraîne la création de la CSD, centrale syndicale rivale, et à la désaffiliation du SFPQ lors de la grève de 1972 dans le secteur public. La CSN amorce aussi un virage idéologique important qu'on qualifiera de «radicalisation». «La centrale définit... son nouveau projet de société par le socialisme; elle caractérise son action dans les entreprises comme un syndicalisme de combat; et elle s'est rapprochée du nationalisme québécois»<sup>40</sup>. La Centrale de l'enseignement du Québec en fait autant.

### Les journaux

Cette période est d'abord marquée par la concentration de plus en plus poussée des entreprises de presse au sein des grandes corporations. En 1967, *La Presse* avait été achetée par Power Corporation et en 1968, la *Gazette* passe au groupe Southam. En 1973, c'est au tour du *Montreal Star* d'être acheté par F.P Publications. Un an plus tard, *Le Soleil* passe aux mains d'Uni-Média, présidé par Jacques Francoeur. Seul *Le Devoir* échappe à ce mouvement et demeure ainsi un cas particulier. Cependant, il faut mentionner que, depuis 1984, le groupe Québecor, présidé par Pierre Péladeau, est impliqué pour beaucoup dans la production du *Devoir*. Selon Jacques Keable, *Le Devoir* se résumerait à sa salle de rédaction<sup>41</sup>.

<sup>39</sup> De 1974 à 1980, le taux de syndicalisme au Québec est passé de 34.2% à 29.4% (Source: *La syndicalisation dans le secteur privé au Québec*, 38<sup>e</sup> Congrès des relations industrielles de l'Université Laval, 1983, p. 19).

<sup>40</sup> Jacques ROUILLARD, *op. cit.*, p. 227.

<sup>41</sup> Jacques KEABLE, *L'information sous influence. Comment s'en sortir*, VLB Editeur, Montréal, 1985, p. 120.

C'est une période difficile pour l'ensemble des quotidiens. Le personnel des salles de rédaction se maintient ou diminue; il n'augmente pas, sauf très légèrement à *La Presse*. Le tirage connaît aussi des difficultés. Il est en diminution constante au *Soleil et au Montreal Star*. Au *Devoir*, le tirage a constamment diminué de 1974 à 1976, pendant la publication du quotidien *Le Jour*. Enfin, la disparition du *Montreal Star* en 1979 permet à la *Gazette* de presque doubler son tirage. C'est ainsi le seul quotidien sous étude à améliorer sa position, en terme de tirage, au cours de cette période.

### La syndicalisation des journalistes anglophones

Le 8 mai 1972<sup>42</sup>, la Montreal Newspaper Guild<sup>43</sup> était accréditée pour représenter les journalistes à l'emploi du *Montreal Star*. Ces derniers décidaient donc de se syndiquer 28 ans après leurs collègues francophones. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce retard.

Tout d'abord, la Guilde n'a été fondée qu'en 1933, aux États-Unis, sous l'instigation d'un reporter, Heywood Broun, qui en fut le premier président. La branche canadienne de la Guilde a été formée en 1951, la section locale de Montréal en 1960 et le bureau national canadien en 1972. La présence visible de la Guilde au Québec ne date pas de très longtemps. En fait, le premier groupe à se joindre à la Guilde, sous le nom de Montreal Newspaper Guild, fut celui des employés de la livraison du *Montreal Star* en 1960<sup>44</sup>. Les syndicats de journalistes francophones affiliés à la CSN n'ont jamais fait d'effort particulier pour organiser les anglophones. À cela s'ajoute, du moins jusqu'en 1960, l'aspect confessionnel de la CTCC, qui risquait de rebuter les milieux anglophones. Plus important encore est le fait qu'il y a très peu de relations entre les journalistes anglophones et leurs collègues francophones, à ce moment comme encore aujourd'hui<sup>45</sup>. Enfin, le climat qui existait dans les deux quotidiens anglais peut, lui aussi, expliquer la date tardive de syndicalisation des journalistes. Selon M. Dunham, administrateur et négociateur en chef de la Montreal Newspaper Guild, les raisons qui peuvent expliquer que les journalistes anglophones se sont syndiqués plus tard que leurs collègues francophones ne sont pas les mêmes pour les deux journaux: au *Montreal Star*, les conditions de travail étaient bonnes et il y régnait une atmosphère familiale; les journalistes étaient heureux d'y travailler et ne cherchaient pas à se syndiquer du moins lorsque John McConnell était le propriétaire. À sa mort, son fils a pris la relève et

42 Ministère du Travail, Service du droit d'association, dossier M-19548-01.

43 La Guilde des employés de journaux de Montréal.

44 Archives nationales du Québec, dossier 7A26-1101B-32.

45 Entrevue avec M. Dunham.



l'atmosphère a beaucoup changé. John McConnell Jr. mettait beaucoup plus de pression sur les employés et les journalistes ont alors senti le besoin de se syndiquer.

Au journal *The Gazette*, l'atmosphère était à l'opposé de celle qui régnait au *Montreal Star*. Les journalistes avaient peur de l'administration et il a fallu trois ou quatre tentatives avant de réussir à les syndiquer.

Les raisons positives qui ont poussé les journalistes anglophones à se syndiquer sont principalement le changement de propriétaire et le mouvement de concentration de la propriété. Au *Montreal Star*, la perspective d'achat du quotidien par la chaîne F.P. Publications, reconnue comme anti-syndicale,<sup>46</sup> achat qui fut réalisé en 1973, a sûrement contribué à hâter ce mouvement. À la *Gazette*, ce facteur ne semble pas avoir joué directement: la *Gazette* avait été achetée par Southam en 1968, et les journalistes ne s'y sont syndiqués qu'en 1977. Dans ce cas, l'exemple du *Montreal Star*, avec ses meilleures conditions de travail, a eu un impact plus considérable et décisif.

Notons aussi que depuis le début des années 1960, et particulièrement depuis 1972, date de création du bureau national canadien de la Guilde, les journalistes anglophones sont en présence d'une alternative valable à la CSN: la Guilde. Celle-ci est déjà présente au *Montreal Star* et à la *Gazette*, dans d'autres services que la rédaction.

Le contexte économique fortement inflationniste de l'époque, particulièrement après 1972, ainsi que l'arrivée des vidéo-terminaux dans les salles de rédaction, ont contribué, pour leur part, à la syndicalisation des journalistes anglophones.

L'influence des journalistes francophones syndiqués a également joué un rôle. Malgré tout, un certain rapprochement s'était effectué, au moment de la crise d'octobre, entre les deux groupes, par le biais de leurs associations professionnelles respectives.

Ainsi, c'est l'Association des journalistes de la presse anglaise du Québec qui a traduit et publié au Canada anglais le fameux «Dossier Z» de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, document qui témoigne des relations tendues entre la police et les journalistes francophones pendant la crise.<sup>47</sup>

L'élection du Parti québécois en 1976 a soulevé certains problèmes entre les cadres et les journalistes de la *Gazette*, ce qui a pu aider à leur syndicalisation.

---

<sup>46</sup> Commission royale sur les quotidiens, *Les relations...*, *op. cit.*, p. 156 et p. 209.

<sup>47</sup> Joan FRASER, *op. cit.*, p. 194.

L'éditeur du journal, Ross Munro, publie un éditorial signé (phénomène rare dans les journaux anglais) dans lequel il dit que l'élection du Parti québécois serait une calamité pour le Québec. Une trentaine de journalistes de la *Gazette* achètent une annonce dans le journal pour se dissocier publiquement de cette opinion de leur employeur.<sup>48</sup>

Un des facteurs qui explique l'adhésion des journalistes à la Guilde est le fait que celle-ci a toujours été préoccupée par des questions professionnelles. Un indice semble confirmer cette interprétation: l'Association des journalistes de la presse anglaise, l'AJPAQ, est disparue au moment de la syndicalisation des journalistes du *Montreal Star*.

## CONCLUSION

Les journalistes ont toujours été préoccupés par le conflit qui naît de leur double appartenance, syndicale et professionnelle. Or, l'origine de leur syndicat, du moins chez les journalistes francophones, ne diffère pas de celle d'autres travailleurs. Bien sûr, les journalistes sont des salariés et à ce titre, ils partagent avec tous les travailleurs des préoccupations communes. La syndicalisation des salles de rédaction par la CTCC (CSN) après la Seconde Guerre mondiale révèle ainsi des préoccupations beaucoup plus syndicales que professionnelles ou particulières aux journalistes: relèvement des salaires, protection de l'emploi, etc.

Chez les quotidiens anglophones, parmi les raisons qui ont poussé les journalistes à se syndiquer à la Montreal Newspaper Guild, on retrouve le fait que la Guilde offrait beaucoup de sujets professionnels dans son programme de négociation.

L'affiliation syndicale a certainement un impact sur l'absence ou la présence de préoccupations particulières aux journalistes.

Les journalistes francophones sont tous affiliés à la CSN. Ils sont minoritaires à l'intérieur de leur fédération syndicale et, à *La Presse*, ils négocient en front commun sous l'oeil attentif de la centrale depuis le lock-out de 1964. Au *Devoir*, la taille de l'unité, le peu de problèmes vécus par le syndicat ainsi que son caractère artisanal, ont peu suscité l'intérêt de la centrale: le syndicat y est beaucoup plus indépendant lors des négociations. Le syndicat des journalistes du *Soleil* est, lui aussi, plus indépendant de la centrale, pour des raisons comme l'éloignement physique, et parce que les autres groupes de syndiqués du *Soleil* ne sont pas affiliés à la CSN comme c'est le cas à *La Presse*.

---

<sup>48</sup> *Idem*, p. 195.

Du côté des journalistes anglophones, le type de membership de la Guilde peut s'avérer un frein à l'émergence de préoccupations particulières aux journalistes. Les journalistes ne constituent au plus que 50% du total des membres, aux États-Unis. À Montréal, la proportion est encore moins élevée et la Guilde ne négocie qu'une convention pour tous les employés du quotidien *The Gazette*. Les journalistes ont droit à certains articles particuliers seulement.

### *The Unionization of Journalists in Five Québec Newspapers*

This article examines the origins and motives of the unionization of journalists in five Québec daily newspapers: *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Devoir*, *The Gazette* and *The Montréal Star*.

The unionization of francophone journalists began in 1944, shortly after the enactment of the «Loi des relations ouvrières». By this time, these newspapers already displayed most of the major characteristics that we would recognize today: large-scale circulation, the importance of advertising in the overall composition of their income, etc. The newspapers were, however, still owned by just a few families. With the exception of *Le Devoir*, it was a period of prosperity for the dailies. The work of journalists involved a little of everything (weather reports, photo captions...). Their conditions of work (low wages, long hours) did not differ significantly from the situation faced by most other non-unionized workers.

The first journalists' union was created at *La Presse* in 1944. It was, in fact, a local of the *Syndicat de l'Industrie du Journal (S.I.J.)* which brought together several newspaper occupations. This union was affiliated to the Canadian and Catholic Confederation of Labour (C.C.C.L.). Several months later, the S.I.J. founded a journalists' local at the daily *Le Devoir* which was certified on the 24th of January 1945. The *Syndicat des Journalistes de Québec* was recognized by the Labour Relations Commission on the 28th of June 1950. In the meantime, in 1948, journalists in Montréal decided to form a new union and requested certification as the *Syndicat des Journalistes de Montréal*. This union established locals at *La Presse* and *Le Devoir*. Thus, by 1950, all of the journalists in the francophone dailies considered in this study were organized into unions and affiliated with the *Federation de l'Imprimerie* which, in turn, was part of the C.C.C.L.

It appears that it was the C.C.C.L. that took the initiative in unionizing these journalists. Their recruitment was part of a larger program set out by the Fédération de l'Imprimerie. As regards the journalists at Le Soleil in Québec City, it was the Syndicat des Journalistes de Montréal which initiated their organization. Montréal journalists, in effect, wished to protect themselves from the competition of non-unionized journalists elsewhere in the province.

The appearance of unions in the editorial offices of The Montréal Star and The Gazette came only in the 1970s, some thirty years after the unionization of the francophone dailies. This period was marked by a growing concentration of ownership in the industry, especially by large corporations. It was a more difficult period for all of the dailies and for their journalists.

The Montréal Newspaper Guild was certified to represent the journalists working for The Montréal Star on the 8th of May 1972 and the journalists at The Gazette on the 22nd of December 1977. Both the relatively recent visible presence of the Guild in Canada and the prevailing labour relations climate in these newspaper explain why unionization came later among anglophone journalists. Among the major reasons leading to their eventual unionization should be noted the move towards greater concentration of ownership, the inflationary climate of the time, the arrival of visual display units in the composing rooms and the influence of the already unionized francophone journalists. That the anglophone journalists gravitated towards the Guild can be explained by its traditional preoccupation with professional matters.

## **LA MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES · TENDANCES ET IMPACT**

**Préface**, Laurent BÉLANGER — **Introduction**, Michel AUDET, Laurent BÉLANGER, Jean BOIVIN, Esther DÉOM, Jacques MERCIER — **PARTIE I: TENDANCES RÉCENTES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES** — Émergence d'une réalité nouvelle en relations industrielles, Jean BOIVIN — La mobilisation des ressources humaines: orientations récentes, Viateur LAROUCHE — La stratégie des ressources humaines à la Compagnie Abitibi-Price Inc., Jean-Claude CASAVANT — La communication directe chez Cascades Inc., Alain LEMAIRE — Le projet d'entreprise de Culinar Inc., Roger NÉRON — Les limites des nouvelles approches en gestion des ressources humaines, Lysette BOUCHER — L'entreprise du 3<sup>e</sup> type, Hervé SERIEYX — Les travailleurs seront-ils du 3<sup>e</sup> type?, Thierry WILS — Le conflit: la gestion au banc des accusés, Yves DULUDE — **Commentaire**, Pierre LAMARCHE — L'expérience de la Compagnie Gaz Métropolitain Inc., Serge LALANDE — **PARTIE II: IMPACT SUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE** — Ressources humaines et défis du syndicalisme, Gérard DOCQUIER — Le syndicalisme et le nouveau travail, Jean FRANCOEUR — La nouvelle gestion des ressources humaines: mythe ou réalité?, Jean-Paul HÉTU — Les préalables à une ré-orientation des relations du travail du Québec, Louis LABERGE — L'adaptation du syndicalisme: un phénomène de continuité, Gérald LAROSE — L'avenir de la négociation collective, Thomas A. KOCHAN.

ISBN 2-7637-7107-7

1 volume, 1986, 199 pages - \$17.00

Les Presses de l'Université Laval

Cité universitaire

C.P. 2447, Québec, P.Q., Canada  
G1K 7R4